



**Règlements Loterie Maison Marie-Élisabeth  
au profit des opérations de la Maison Marie-Élisabeth**

Licence RACJ – No 431267-1

**Objectif :** amasser des fonds pour financer le bon fonctionnement de la Maison Marie-Élisabeth, afin d'en assurer la pérennité.

**Admissibilité :** le tirage est ouvert à toute personne de 18 ans et plus. Sont exclus du tirage les membres du conseil d'administration et les employés de la Fondation Maison Marie-Élisabeth ainsi que les propriétaires d'une concession automobile participant comme commanditaire et les membres de leur famille proche.

**Dates et lieux des tirages :** le tirage se fera en 2 étapes. Un premier tirage se fera le 14 janvier 2022 à 15 h et déterminera dix (10) finalistes. Ce pré-tirage se déroulera à la Maison Marie-Élisabeth au 76, 2<sup>e</sup> Rue Est à Rimouski. Le tirage final se fera le vendredi 21 janvier 2022 à 15 h à L'Hôtel Rimouski, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski. Lors de ce tirage final, 6 des 10 finalistes se verront attribuer un prix de 500 \$ en argent, 3 des 10 finalistes se verront attribuer un prix de 1 000 \$ en argent et 1 des 10 finalistes deviendra le gagnant du grand prix d'une valeur de 20 000 \$ tel que décrit plus bas.

**Vente de billets :** les droits de distribution et de vente de billets sont limités exclusivement aux personnes et aux organismes autorisés par la Fondation Maison Marie-Élisabeth. La vente de billets débutera le 30 avril 2021 et se terminera par un tirage au sort qui aura lieu le 14 janvier 2022 à 15 h.

**Nombre de billets en circulation :** 8 000. Les billets sont numérotés de 0001 à 8000.

**Coût du billet :** 20 \$.



**Particularités :** les gagnants sont susceptibles d'être identifiés sur les ondes des radios locales, dans les journaux locaux, sur Internet et via différents réseaux sociaux. Ils devront consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatives à ce tirage.

**Grand prix :** Certificat cadeau de 20 000 \$ applicable à l'achat d'un véhicule neuf chez l'un des 12 concessionnaires automobiles de Rimouski. La personne gagnante de ce prix recevra un chèque de 20 000 \$ de la Fondation Maison Marie-Élisabeth émis conjointement à son nom et au nom du concessionnaire automobile qu'elle aura choisi.

**1<sup>e</sup> prix :** un montant de 500 \$

**2<sup>e</sup> prix :** un montant de 500 \$

**3<sup>e</sup> prix :** un montant de 500 \$

**4<sup>e</sup> prix :** un montant de 500 \$

**5<sup>e</sup> prix :** un montant de 500 \$

**6<sup>e</sup> prix :** un montant de 500 \$

**7<sup>e</sup> prix :** un montant de 1 000 \$

**8<sup>e</sup> prix :** un montant de 1 000 \$

**9<sup>e</sup> prix :** un montant de 1 000 \$

**10<sup>e</sup> prix :** un montant de 20 000 \$

Les personnes gagnantes des prix 1 à 9 recevront un chèque de la Fondation Maison Marie-Élisabeth émis à leur nom.

**Réclamation des prix :** les gagnants auront jusqu'au 30 avril 2022 à 17h pour réclamer leur prix à la Maison Marie-Élisabeth, au 76, 2<sup>e</sup> Rue Est, Rimouski (Québec) G5L 0A6 ou par téléphone au 418 722-8449.

**Le permis de Loterie :** sera affiché bien en vue à la Maison Marie-Élisabeth ainsi que sur notre site Web. Les personnes qui participent à cette loterie reconnaissent avoir pris connaissance de ces règlements et acceptent de s'y conformer.